TITRE IX.

DÉVELOPPEMENS

DU BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERGICE 1838.

N U M	ŁROS					
Articles de la los	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSI	s I	ET SERVI	ces.	
		CHAPITRE I	r.			
		Administration centrale. —	- PE	RSONNEL.		
			NOMBRE	APPOINTEMENS PARAN.	MONTANT do la dépense.	TOTAL par service,
1	Unique	Traitement du Ministro	1	21,000	21,000	21,000
			Тота	a. de l'article	I ^{er}	fr.
	1	Traitement du secrétaire-général	1	9,000	9,000	9,000
		Secrétariat général. (Trois	bui	reaux.)		
	2	Traitement des chefs de bureau	2 13	de 3,400 à 3,600 de 500 à 2,200	7,000 18,000	25,0 00
	İ	Un chef de bureau du secrétariat-général étant dévédé, on c commis-rédacteur. L'économie qui résulte de cette mesure permet d'amélierer la suns augmentation de dépense.				
		Trésor public. (Trois d	ivisi	ions.)	b.	
	, 3	Traitement du directeur de l'administration	1 1 2	10,500 4,500 5,250 dc 500 à 3,800	10,500 4,500 10,500 62,500	88,000
2		On croit devoir faire remarquer que malgré l'accroissement con l'emprunt de 30 millions de francs, et du paiement par trimestre trésor et de la caisse de retraite, paiement qui ne se faisait ant n'est domandé aucune augmentation de dépense pour l'administre	ısidér de to éricur	l able de travail qu utes les pensions ement que par	ui résulte de là charge du semestre, il	l
	:	Contributions directes, cadastre, douanes, c garantie, etc. (Quatre divis			mesures ,	
	4	Traitement du directeur de l'administration	1 1 4 2	9,000 8,400 de 5,250 h 5,600 4,000	9,000 8,400 21,700 8,000	100,000
		naires	36	de 500 \(\lambda\) 3,600	52,900	
		La loi du Budget pour 1837, ayant supprimé la rétribution qui		reporter perçue pour le p		. 222 ,000

	CRÉDITS	And the second seco	CRÉDITS DEVANDÉS POUR L'EXERCICE 1838. ailous			CRÉDITS définitivement	Observations.
CHARG ordinaires tunnent	ES (HARGES extraordinaireset temporaires	TOTAL.	four L'exiterer 1837.	euplus AU BUDGEL de 1838.	ta moins Au nuoca de 1838.	allovés pour 1838.	Coservations.
		t					
21,00)0 31	21,000	21,000	33	"		
21,00	0 "	21,000	21,000	>>	»		
					,		
н	»	35	»	11	3)		
		•					
						-	
'n	19	»	n	29	3 }		

	ÉROS			G		Communication of the Communica
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles,	désignation des dépens	es e	T SERVI	ces.	
		Suite de l'administration contrale. (Personnel.)	NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la DÉPINSE.	TOTAL par senvice,
		Report fr.				222, 000
		des poids et mesures, des modifications ont dû être apportées de paiement du traitement des vérificateurs qui, auparavant, jouis, remise proportionnelle sur les sommes qu'ils percevaient. Aujor des traitemens fixes, et comme par suite de la suppression de l'alaministration centralenucune comptabilité ni vérification de le	saient o urd'hui 'impôt	l'un traitement ces fonctionna il n'y a plus lic	fixe et d'une ires ont tous eu de tenir d) i
Suite		rationnel de saire supporter par l'article du traitement des vériste pointemens du vérisicateur principal, toutesois sans majoration cette mesure a permis au Ministre, tout en réduisant de 750 fran du Budget, qui n'est plus maintenant que de 100,000 francs, d'am ployés trop peu rétribués, et de saire sace à quelques exigences l'introduction des nouvelles lois sinancières, par les instruction exécution réclame, par l'augmentation des affaires en général quant que par un travail assidu, constant et souvent extraordin que la chose concerne. Quant à la suppression de la rétribution déjà les plus heureux résultats, et le Ministre a tout lieu de se troduction du système métrique en devient beaucoup plus facil putations des provinces, plusieurs conseils communaux ont fait cen général de l'adoption de cette messure.	os to selectioner du ser long ui no paire de félicite et pli	ledit article. L IV de l'art. 2 du la position de qui confection de qui vice nécessitées ques et détaillé euvent être ten la part des foir part des foir connage, eller de l'avoir preus prompte, et p	adoption de chapitre Ion quelques em- surtout par es que leur aues au cou- nctionnaires le a produit posée. L'in- plusieurs dé-	
del'art.		Enregistrement, domaines et forêls.	. (Tr	ois divisio	ns.)	
6	5	Traitement du directeur de l'administration	3.	10,500 9,000 dc 6,500 à 8,000 de 4,000 à 4,500 de 900 à 3,000	10,500 9,000 14,500 12,100 34,900	81,000
		Commission des mon	naies	•		
And the second s	6	Traitement du président	1 3 8	8,400 5,250 de 800 à 4,200	8,400 15,750 17,850	42,000
		Huissiers et gens de se	rvice	· ·		
	7	Salaires des concierges, huissiers, messagers, sur-	30	de 365 à 1,700	25,000	25,000
			Тотл	article	2	fr.

X	CRÉDITS POUR L'EXERC	are an area of the second seco	CRÉDITS alloués	1	RENCES	CRÉDITS dífinitivemen c	Observations.	
CHARGES ordinancs of per-	CHARGES	TOFAL,	Foun L'exencier 1837.	do 1838. An pancer cu igna	en moins Au nungir de 1538.	Allou/s Pour 1838.	Ovstrvations.	
370,000	3)	370,000	370,900	3)	900 (a		a) Cette réduction se decompose ains: 730 francs administration des contributions, etc 150 " huissiers, etc.	
370,000	n	370,000	370,900	>>	900		69	

	ÉROS				
Arneles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	S ET SERVI	ces.	
		Vérification centrale de la comptabilité des con douancs, etc.	ntributions dire	ectes, cad	$\it lastre$,
			APPOINTLMENS FAR AN.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par SERVICE.
3	1	Traitement du contrôleur chef de bureau et des cleres.	17 800 à 3,200	30,200	30,200
		La translation au Ministère des Finances du service de la vérif l'administration des contributions directes, etc., effectuée à part au but qu'on s'était proposé par cette mesure: au moyen de la réui de perception, l'administration contrale juge maintenant elle-ruêm agens qui sont chargés de concourir soit à la perception, soit à trouve ainsi à même de relever toute déviation aux lois, d'introdu faire tenir les écritures d'après un mode uniforme et surtout elle a plus grande importance et auxquels il était impossible d'atteindr s'effectuait dans les 9 chefs-lieux de province. Mais ce dernier résultat n'a puêtre obtenu sans une grande aug pour avoir un contrôle certain, de rapprocher entre eux les comp d'établir l'exactitude des charges et décharges opérées en matière et entreposeurs. Il a dû être formé des relevés présentant un dépo de marchandises mises en cours de transport dans le courant d'une sogne pour le bureau de la vérification, malgré le travail que dev tions qu'on se propose d'introduire, les frais du service de la véri pour 1837, et seront couverts au moyen de 30,200 francs pour le pu on ne croit pas inutile de rappeler ici qu'à l'époque de la révolu plus de 84,000 francs.	tir de l'exercice 1831 nion en un seul loca ne, sur pièces, les op la conservation des uire de l'uniformité d n pu parvenir à des m re, loisque le travail gmentation de travail ptes de tous les bure de douanes et accise millement général de année Toutefois, m ront encore occasion fication resterent po- ersonnel et de 5,000 f	3, répond en de tous los ofrations de droits du tré ans leur exé oyens de conétait dissemi , car il était saux du roya se par tous les plus de 60,0 algré ce surer noer d'autres ur 1838 les miranes pour le cette objet	ntièrement documens ceux de ses sor. Elle se cution, de itrôle de la iné et qu'il nécessaire ume, afin receveurs 100 articles roît de 1662 amélioranémes que e matériel;
		Frais de tournées	s.		
4	I	Frais de tournées	• • • • • •	• • •	
			Total de l'article	4	fr.
		Matériel.			i.
3	1 2 3	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impression lettres, et autres menus frais	naies; achat et en	tretien des	18,000 8,000 8,000
		1,000 francs pour éclairage et chaussage de l'administration des pos cette dépense n'a été que de 7,000 francs pour 1837, mais l'augm que la mesure de bois (demi-stère) qui a été livrée à cette époque blique, n'a pu être obtenue pour cet hiver, qu'à raison de 5 fr. 85 d C'est par ce motif qu'il est demandé 1,000 francs de plus à l'artiol	entation de prix du e à fr. 450 ces, par su ces. le du matériel de l'ad	combustible aite d'adjudio ministration	est telle, cation pu- centrale.
			Total de l'article	5	fr.

	GRÉDITS Pour l'exerci		CRÉDITS alloués		RENCES	CRÉDITS définitivement	01
CHARGES ordinancs et per- minentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1837.	en plus Au Budger de 1838.	en moins AU BUDGET de 1838.	allovés pour 1838.	Observations.
30 _x 200	» ₁	30,200	30,200	»	n		
30,200	,,	30,200	30,200	23	21		
8,000	11	8,000	8,000	D	13	,	
8,000	>>	8,000	8,000	j)	13		
315000))	31,000	30,000	1,000			
31,000	3)	31,000	30,000	1,000	»	,	

	IÉROS	
Articles de la lor	Desclop- pemens des activités.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Suite de l'administration centrale. (Dépenses diverses.)
		Article du Budget de 1837 qui ne figure plus à celui-ci.
n	»	Complément de l'ameublement du Ministre
		Service de la monnaie.
6	2	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais fr. 1,200 Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles
		Total de l'article 6 fr.
7	Unique	Multiplication des carrés et cousinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage
		Тотал de l'article 7 fr.
8	Unique	Prime destinée à la fabrication de la monnaie d'argent, à l'exclusion des pièces de 5 francs. Le prix du métal ayant été très-élevé en 1836, il n'a pas été frappé de petite monnaie d'argent pendant cet exercice, mais les circonstances étant devenues plus favorables, le Ministre vient de décider qu'il serait battu pour 1,400,000 francs de pièces de 2 francs, d'un franc et d'un demi-franc, ce qui absorbera à peu près le crédit alloué pour cet objet au Budget de 1836. Toutes les presses de l'hôtel des monnaies ont d'ailleurs été et sont encore occupées au frappement des 600,000 francs en pièces de 5 centimes, ordonné par la loi du 23 mars 1835. Cette opération a été reculée jusqu'en juin 1837, parce que l'adjudication des flans de cuivre faite au commencement de 1836 n'a pas été approuvée à cause du prix élevé de la matière premiè. La nouvelle adjudication, qui a eu lieu le 16 mars dernier, a produit sur la première une économie de 53,800 francs. Tolar de l'article 8 fr.
		Magasin-général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.
9	1 2 3 4	Pour l'administration centrale et l'administration du trésor dans les provinces fr. 9,000 des contributions directes, cadastre, etc
		Тотац de l'artiele 9 fr.
01	Unique	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, cadastre, etc
		Total de l'article 10 fr.

	CRÉDITS	and the state of t	CRÉDITS	1	RENCES	CRÉDITS Dépinitive 11 m i	
CHARGES Ordinarces et per-	CHARGES oxtinordiumieset temporaires	TOTAL.	1837	en plus Av Bubger de 1838.	en moins AU BUDGET de 1838.	ailoufes pour 1838.	Observations.
) 1	23	»	10,000	ת	10,000		
)}	n	ħ	10,000))	10,000		
7,200	, "	7,200	7,200	n	ъ		
7,200))	7,200	7,200	33	"		
30,000	16	30,000	30,000) }	1)		
30,000	>>	30,000	30,000	19	»		
3)	5,000	5,000	5,000	l)	'n		
))	5,000	5,000	ಕ,000	'n	n		
,							
104,090	n	101,000	104,000	'n	n		
104,000	ъ	104,000	104,000	»	1).		
ь,000	'n	5, 000	5 ,000))))		
5,000	* *	5,000	5,000	1)	2)		70

NUMI		
Articles de la loi.	Ddyclop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE II.
		Administration du trésor dans les provinces.
		PERSONNEI.,
		APPOINTEMENS CE la par PAR AN. CEPENSE. SERVICE.
1	Unique	Traitement des directeurs
		Тоты de l'article 1 fr.
2	Unique	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux
		Toral de l'artiele 2 fr.
,		
		Caissier-général de l'État.
3	Unique	
		Le crédit nécessaire a ce service a été diminué de 40,000 francs par suite de la réduction du quart au cin- quième, opérée en exécution de la convention passée avec le caissier-général le 7 novembre 1836, sur le taux de la remise qui lui est allouée.
		Total de l'article 3 fr.

CRÉDITS DESTANDÉS POUR L'EXERCICE 1838.			CRÉDITS alloués	diprép		CRÉDITS d'hindit lment	
CHARGIS ordinan ever per-	(HARGES oxtinoidinaires et timpoiaires.	TOTAL.	Poun L'EVENCICE 1837.	en plus Au Buwasi do 1838.	de 1638	alloués Pour 1838.	Observations
7.1							
						,	
78,600	29	78,600	78,600	n))		
78,600	»	78,600	78,600	31	21		
·							
n	Б,900	5,900	5,900	>>	29		
,	<i>D</i> ,500	0,000	3,200	,	,		
п	5,900	5,900	5,900	n))		
220,000)9	220,000	260,000	38	40,000		
			,		- 5,000		
				1			
220,000	n	220,000	260,000	»	40,000		

	ÉR OS	
Articles dr la Ini.	Dévelop- pemens des articles.	désignation des dépenses et services.
		CHAPITRE III.
		Administration des contributions directes, cadastre, douanes, accises, de la garantie et des poids et mesures.
		Traitement des employés du service sédentaire.
		MONTANT de la de la de paris
1	1	Directours
	2	Inspecteurs du cadastre, y compris les deux agens spéciaux dans le Limbourg et le Luxembourg
	8	Inspecteurs d'arrondissement
	4	Recoveurs
	5	Entreposeurs
	б	Employés de direction
ļ	7	Contrôleurs et géomètres du cadastre près les directions
	8	Visiteurs
	9	Teneurs de livres
9		L'article 1er du chapitre III présente, pour 1838, une augmentation de 7,100 francs sur l'article correspondant du Budget de 1837. Cette augmentation est demandée pour les entreposeurs et pour les visiteurs (§§ 5 et 8), savoir : pour les premiers 2,100 francs, pour les derniers 5,000 francs.
		Entroposours. — Depuis long-temps les chefs de l'administration dans les provinces réclamaient avec instance des majorations pour la plupart des entreposeurs dont les attributions étaient considérablement augmentées et dont les fonctions sont devenues beaucoup plus importantes par l'extension qu'a prise le commerce depuis la révolution et surtout par la suppression des crédits permanens pour les vins, mesure qui a été adoptée par l'ancien Gouvernement, à partir du le janvier 1830, sans que le traitement des fonctionnaires de l'espèce ait été majoré Cependant cette suppression a donné lieu à l'établissement d'un grand nombre d'entrepôts particuliers qui exigent heaucoup d'écritures, heaucoup de soins de la part de l'eutreposeur, et qui lui imposent une responsabilité très-grande; à Bruxelles, par exemple, où en 1830, il n'y avait que 2 ou 3 entrepôts particuliers, il en existe maintenant une trentaine. Enfin la loi du 18 juin 1836, qui établit un nouveau régime de transit, a augmenté particulièrement l'importance des entrepôts, le travail et la responsabilité des entreposeurs. Indépendamment de cet accroissement de travail et de responsabilité, en ce qui concerne les accises, le mouvement des marchandises de douanes a tellement augmenté depuis la même époque, qu'il est des entrepôts où il entre annuellement 10 et 12 fois plus de marchandises qu'avant la révolution. Les majorations qu'on se propose d'accorder à 5 entreposeurs et qui, par conséquent, ne peuvent être que fort minimes, cu égard à la somme demandée, ne porteront pas à plus de 3,000 francs le traitement de celui qui aura la plus forte augmentation; aucune modification n'est proposée pour l'entreposeur d'Anvers.
		Visitours. — Dans la loi du Budget de 1835, en date du 23 mars de la même année, le Gouvernement avait été autorisé (art. 3, chapitre 3) à transférer à l'art. 1er une somme de 20,000 francs pour augmenter le personnel de l'art. 1 et notamment les visiteurs; mais le service ayant marché en 1835 suns qu'il ait été nécessaire de majorer la dépense, il n'a point été usé de la faculté qui avait été accordée de transférer de l'article 3 à l'art. 1 les 20,000 francs précités, et l'on a préféré laisser cette somme dans l'art. 2 et créer par ce propose un plus grand nombre d'amployée du service actif qui ne sauvieur la précité transcent la précité de la faculté qui ne sauvieur la précité par ce

Visitaurs. — Dans la foi du Budget de 1836, en date du 23 mars de la meine année, le Gouvernement avait été autorisé (art. 3, chapitre 3) à transférer à l'art. 1er une somme de 20,000 francs pour augmenter le personnel de l'art. 1 et notamment les visiteurs; mais le service ayant marché en 1835 suns qu'il ait été nécessaire de majorer la dépense, il n'a point été usé de la faculté qui avait été accordée de transférer de l'article 3 à l'art. 1 les 20,000 francs précités, et l'on a préféré laisser cette somme dans l'art. 2 et créer par ce moyen un plus grand nombre d'employés du service actif, qui ne sauraient jamais être trop nombreux pour pouvoir réprimer la fraude. En rendant compte de cette circonstance (voir le dernier alinéa de la note du chapitre 3, art. 1, lludget de 1836, pag. 166), l'on avait annoncé que les dépenses projetées et notamment la création de deux visiteurs n'étaient pas indispensables pour le moment. Mais depais cette époque, les besoins du service, qui sont résultés de plusieurs lois nouvelles adoptées en 1835 et 1836, ont exigé nécessairement que les moyens d'exécution soient mis en rapport avec les obligations que ces modifications imposaient à l'administration. A cet effet, trois nouvelles places de visiteurs ont dû être créées, et c'est pour faire face à la dépense, qui résulte de cette mesure, qu'une majoration de 5,000 fr. est demandée pour le § précité.

Total de l'art. 1 fr.

	CRÉDITS		CRÉDITS alloués	DIFFÉR		CRÉDITS définitivament	
	CHARGES extraordinates et temporaires,	1	140008 1837.	en plus Au Budelt de 1838.	en moins Au budget de 1838.	allovés pour 1838.	Observations.
825,210	temporaires,	825,210	818,110	7,100	GC 1838.		
825,21 0	3)	825,210	818 ,1 10	7,100)		71

Atticles F	evelop-	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
N. MARKELAGONIAN S. L. SANTON	pemens des uticles	Designation des decembrs et senvices.	scontopuscotral takk Polisikasisiss
		Traitement des employés du service actif.	
	•		Marie de la companya
	1	Inspecteurs en chef	9 47,700
	2	- des douanes	5 22,700
	3	·	504,310
	4		19 216,220
	5		33 1,000,840
	6	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	34 1,899,340 36 59,650
	7	h a vied . {	38, 107,520
2	8 9		$9 \begin{vmatrix} 107,920 \\ 8,920 \end{vmatrix}$
	10	umbulantes de cheval. Brigadiers et sous-brigadiers	$\begin{bmatrix} 0,920 \\ 32 \end{bmatrix}$ 23,640
}	11	Lieutenane at sous lieutenane	2 3,000
ľ	12	Service maritime . (38,740
	13	Commis à cheval de les alassa	
}	14	Accises	
	15	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	76,200
ì	16	Somme demandée pour renforcer le service de la douane	220000
		Les augmentations de crédit qui ont été demandées jusqu'à ce jour pour renforcer le service ont en général produit de très-bons résultats, et si le Gouvernement n'a pas encore atteint tota qu'il s'était proposé, s'il n'est pas parvenu à faire cesser entièrement la fraude, il en a vu au me considérablement les tentatives, grâce aux mesures qu'il a adoptées. C'est en général dans les Maestricht que la fraude ale plus d'activité. La position exceptionnelle de cette ville et il libre la Meuse présentent aux fraudeurs certaines facilités qu'une surveillance très-active peut seule C'est donc autour du rayon stratégique de cette ville qu'il est important d'augmenter la surv frontières de la province d'Anvers, du côté de la Hoflande, exigent aussi des moyens auxiliaires et répression. C'est pour parvenir à ce résultat qu'en premier lieu, on a adjoint aux employés de le la province de Lumbourg 20 gendarmes en service ordinaire et successivement 87 gendarme extraordinaire. Dans la province d'Anvers on a placé 24 gendarmes en service extraordinaire ayant paru alors suffisant. Indépendamment de cette mesure qui a produit de bons résultats, être adopté une autre qui, sans aucun doute, ne sera pas moins utile pour la répression de la fra formation de brigades mixtes composées de militaires remplissant les fonctions de simples prépos chacune par un brigadier et sous-brigadier des douanes. Dix brigades de l'espèce, formées de 8 é chacune, ont été placées dans la province d'Anvers et six dans la province de Limbourg. C'est do face aux dépenses qui résulteront de ces nouveaux moyens employés pour la répression de la fra demande de majoration de 50,000 francs est faite pour l'art 2 du chapitre III du Budget de 1838, sument, par un motif quelconque, on était obligé de renoncer à ce genre de service, ou si l'on reco les mêmes avantages pourraient être obtenus, au moyen du service ordinaire de la douane, le cre serait alors affecté à la création d'un certain nombre d'emplais du service actif. Les dépenses mu employé inférieur de la	lement le but pins diminuer s environs de navigation de leur enlever. reillance; les et efficaces de douane dans es en service , ce nombre il vient d'en ude : c'est la és et duigées a 10 hommes na pour faire aude, qu'une si ultéricure- nnaissait que edit demandé pyennes pour tre de 1837,

CRÉDITS bewandes pour l'exercicl 1838.			CRÉDITS alloués	différ		CRÉDITS OFFINITIVEMENT	Observations.
CHARGES redinsires et per-	CHARGES extraordmarres el temporarres.	TOTAL.	roug L'exercice 1837.	en plas Au audeer de 1838.	en moins Au Bungel de 1838,	alloues pour 1838.	COSC PULLOUS
4,640,000	n	4,640,000	4,590,000	5 0,000	(A)		
				,		t.	
4,640,000	n	4,640,600	4,590,000	50,000	33-		

	IÉROS les			
Articles de la foi,	Dévelop- pemens des articles.	désignation des dépenses et services	Š .	
		Garantie.		
			NOMBAE d'agees.	MONTANT de la dépense.
3	Unique	Traitement des employés	29	45,810
		L'extension considérable qu'a prise depuis plusieurs années la fabrication de la bijouteri de Liége ne permet plus que le travail de la garantie puisse s'effectuor d'une manière e nombre d'employés qui composent actuellement le bureau de Liége; les objets d'or et d'ar sente journellement au contrôle sont si nombreux que les employés sont souvent obli lumière, pour évitor les plaintes des intéressés, et alors ils tombent dans un autre inconvé poinçonnage étant plus sujet à être défectueux, il peut en résulter ultérieurement des cu légalité des empreintes. D'un autre côté, les poinçons, dans ces opérations, sont bien plus détériorer, ce qui peut occasionner une perte sensible pour le trésor. Pour remédier à ces inconvéniens on se propose de créer une 2º place de sous-contrôlet laquelle on affecterait une somme unnuelle de 1,500 francs pour traitement. Cette création rait entièrement dans l'esprit de la loi du 19 biumaire an V1, qui vout que le nombre des empl soit réglé d'après la population de la commune et d'après les besoins du service. Torat de l'art. 3.	gent que gent que gent que gent que su	thic avec to jue I on pré- ue I on pré- enceque le tions sur la ptibles de se a garantie, à rplus reste- e la garantie
		Avocats de l'administration.		
4	Unique	Traitemens	18	35,670
!		Total de l'art. 4.		, . fr.
		Remise et indemnités des comptables.		
5	Unique	Remises proportionnelles des receveurs	822	1,700,000
		Total de l'art. 5.	• .	fr.
		Poids et mesures.	_	
6	Unique	Traitement du vérificateur principal et des vérificateurs	26	60,000
		Voir la note placée au chapitre Ier, art. 2, § IV. (Administration centrale des contributions		· ' 1
		Total de l'art. 6. Frais de bureau et de tournées.	• •	. , fr.
	1	Frais de bureau des directeurs y compris ceux du cadastre, de confection et d	'ien -	
	2		fr.	83,400 40,000
7	3 4	des contrôleurs de la garantie		4,200
	5	des contrôleurs et employés de la garantie	· ·	13,900 \ 5,700 \
	6 7	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures		20,000
	ʻ	•	• •	4,000)
	l	Total de l'art. 7.	• •	fr.

DEN INDES	CRÉDITS pour l'exerc		CRÉDITS allonés	l	RENCES	CRÉDITS dépiditivement	
CHARGES ordinan es et per- manentes.	CHARGES extraordmaneset temporaness	TOTAL	POURL'EVENCIFI	en plus Al Budget de 1838.	en moins AU SUDGET de 1838.	allovés rour 1838.	Obscrvations.
45,810	n	45,810	44,310	1,500)		
45,810	1)	45,810	44,310	1,500	D		
35,670	n	35,67 ¹ 0	35,670	1)	13		
35,670	>>	35,670	35,670	"))		
1,700,000	1)	1,700,000	1,700,000	n	35		
1,700,000	>>	1,700,000	1,700,000	n	ъ		
60,000	D.	60,000	60,000	33	a		
60,000	33	60,000	60,000	D	ז		
171,200	n	171 ,200	171,200	33	31		
171,200	>>	171,200	171,200	33	"		72

NUMLROS des		
Articles de	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Indomnités,
	1	Indemnités des brigades ambulantes
ļ	2	— des répartiteurs pour les patentes
	3	— des porteurs de contraintes
	4	- de route, etc., aux porteurs de contraintes pour la contriben personlie. 1,800
	៩	Prime pour saisie de sel et de boissons distillées, découvertes de distilleries clandestines et arrestation de fraudeurs inconnus ou étrangers
8	6	Indomnités de frais de route aux employés déplacés sans avancement 10,000
	7	— aux employés pour maladies, accidens, etc., provenant de l'exercice de leurs fonctions (a
	8	 aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes trans- latifs, etc., et pour les mutations dans le Limbourg et le Luxemb. 10,000
	· 9	- des géomètres du cadastre
	10	— pour la tenue de chevaux et frais de route
	11	— des experts de la contribution personnelle (b
		L'augmentation de 20,000 francs qui figure dans cet article, est destiné: 10 à majorer de 10,000 francs r'allocation d'indemnités aux employés des donanes et accises pour maladies et accidens survenus dans l'exercice de leurs fonctions (§ 7). 20 A accorder des indemnités jusqu'à concurrence d'une somme de 10,000 francs aux experts de la contribution personnelle (§ 11). a) Indemnités pour maladies.— 10 La somme de 10,000 francs alloués su budget de 1837, pour indemniser les employés des douanes et accises, qui deviennent malades ou auxquels il survient des accidens dans l'exercice de leurs fonctions, sera insuffisante à en juger par les demandes adressées déjà au Ministre pour cet exercice et surtout par les réclamations pour l'aumée 1836, qui, étant toutes pervenues à l'administration, dépassent de beaucoup la somme précliée. Oa se verra donc obligé de réduire et même de refuser par insuffisance de crédits, des indemnités que l'humanité semble faire un devoir d'accorder. Il est à observer que c'est surtout de la part des employés résidant dans les Flandres et particulièrement de ceux habitant les localités insalubres des polders que viennent la presque totalité des réclamations, sur lesquelles le Ministre est appelé à décider. La province de la Flandre orientale présente à elle seule plus des deux tiers de préposés malades. Au moyen du supplément de crédit demandé, le gouvernement se trouvera à même de faire droit aux demandes fondées qui lui seront adressées. b) Indemnités pour experts de la contribution personnelle.— Le nombre de demandes d'expertise ayant considérablement diminué par suite de la faculté accordée aux contribusbles de pouvoir s'en tenir à leur déclaration de l'année précédente, en ce qui concerne les quatre premières bases de la contribution personnelle, il en est résulté une diminution également considérable dans les frais d'expertises, dont la masse forme un fonds général qui sert à rétribuer les experts les memes ou à peu près : en effet, pour aller opérer une ou deux expertises dans un

DENAMBÉS	CRÉDITS pour l'exerci	cs 1838.	CRÉDITS alloués	DIFFÉ	LENCES	CRÉ DITS décinit avement	04
CHARGES dinates of por	CHARGES (xtmordinaires c: temporaries,	TOTAL	rationes rour 1 rappacter 1837.	en plus Au nubell de 1838.	en moins Au BUDGET de 1838.	alloués pour 1838.	Observations
333,800		333,800	313,800	20,000	21		
Q.S.	•			•		•	
333,800		333,800	313,800	20,000			

	ÉROS	
Articles do la loi.	Divelop- pemens des orticles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Matèriel.
9	1 2 3 4 5 6 7 8 9	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instrumens, etc
		Cadastre.
10	Unique	Indomnités aux agens non remplacés du cadastre
11	Unique	Crédit pour opérations cadastrales dans les provinces de Limbourg et de Luxembourg. fr. La confection du cadastre des deux provinces de Limbourg et Luxembourg est demandée par les conseils provinciaux comme l'unique moyen de faire droit aux réclamations formées par des administrations communales et par des propriétaires contre l'inégalité de la répartition actuelle de la contribution foncière. Sans être en mesure de donner immédiatement suite à ces réclamations, ainsique le vœu en est plus particulièrement exprimé par le conseil provincial de Limbourg, le Gouvernement a pensé qu'il devait néanmoins se mettre dans la possibilité d'y avoir égard au fur et à mesure qu'il aurait les moyens de le faire. C'est dans ce but que le crédit ci-contre est demandé. Total de l'article 11 fr.
12	Unique	Crédit pour le paiement d'une partie de l'arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre

DEKANDÉS	CRÉDITS denandés pour l'exercice 1838.				RENGES	CR ÉDITS Offinitivement	
CHARGES ordinaries et per- minentes	CHARGES estimordinaires of temporaires.	TOTAL,	alloués Pour L'exencier 1837.	en plus Av Bungfi de 1838	en moins Au Bidgri de 1838	alloués pour 1838.	Observations.
140,000	33	146,000	166,000	n	[20,000		
146,000	n	146,000	166,000	33	20,000		
2)	2,000	2,000	6,000	n	4,000	,	
)	2,000	2,000	6,000	>>	4,000		
)) 	50,000	50,000	33	50,000	33		
1 *	50,000	50,000	33	50,000))		
ь	200,000	200,000	400,000	33	200,000		
3)	200,000	200,000	400,000	D.	200,000		73

NUMÉROS des						and a state of the			
Articles do la loi.	Dévelop- pomens des articles.	désignation des dépensi	es et services.						
		CHAPITRE IV	7.						
		$m{A}$ d m in i st r at i o n de l' e n r e g i st r e m e n t , de	t, des domaines et des forêts.						
		TRAITEMENT DES EMPLOYÉS DE L'ENREGISTREMENT.	NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS	NS MONTANT de la	TOTAL .			
		Employés supérieurs.	Now H	PAR AN.	DÉPENSE.	SERVICE.			
	1 2	Traitement des directeurs	9 22	de 8,000 à 9,000 de 5,000 à 6,500	127,500	309,300			
	3	— des vérificateurs	26	de 3,600 1 4,500	105,300				
		Employés de direction.			00 200				
	4 5	Traitement des premiers commis	9 17	de 2,100 à 2,400 de 1,000 à 1,270		42,290			
1		Surveillans a ux ventes.							
	6	Traitement du surveillant à Anvers	1	1,900	1,900	2 200			
	7	– du surveillant à Bruxelles , , ,	1	1,900	1,900	3,800			
		$oldsymbol{A}$ gens do change.							
	8	Traitement des agens à Bruxelles (publication des prix courans des effets publics pour la liquidation du droit de succession)	4	ŋ	2,100	2,100			
			1	Готац de l'art.	1	fr.			
		traitement hes employes du timbre.							
	1	Traitement de l'inspecteur-conservateur	1	à 5,000	5,000				
2	2 3	 du garde-magasin et contrôleur à Bruxel. des gardes-magasins et contrôleurs dans 	1	3,800	3,800	1			
-		les provinces ,	8	1,900	15,200	> 50,520 ;			
	4 5	- des timbreurs et compteurs - des tourne-seuilles	18 18	11	15 370 10,950	ì			
		L'importance toujours croissante du travail de l'atelier-généri l'augmentation du traitement du contrôleur garde-magasin. Cet ment de dépense.	al du t	timbre à Bruxel oration a pu s'es	les, a rend	u équitable s accroisse-			
			ŋ	Готль de l'art,	2	fr.			

	DEN ANDES	CRÉDITS pour l'extra	ici. 1838.	CRÉDITS alloues		RENCES	CRÉDITS dli initivemen i	
CH ordina m	IARGES aires et pei-	CHARGI S extraordinates et temporates	TOFAL	Pour L'axercice.	on plus AU BUDGET de 1838	ca moins Au nungrr de 1838	alloués Pour 1838	Observations.
				ì				
					,			
3	57,490) >	357,490	357,490	> >			
e de l'accominant de l'accomin								
3	557,490	n	357,490	357,490	>>	, »		
	50,520	n	50,520	50,520	»))		
,								
	50 ,520	1)	50,520	50,520	1)))		

	rros 169				1			
Articles de la loi,	Dévelop- pemens des articles,	DÉSIGNATION DES DÉPENSI	es e	T SERVIO	CES.			
		Suite de l'administration de l'enr	eg i str	ement, etc.				
		TRAITEMENT DES ÉMPLOYÉS DU DOMAINE. Canal de Pommeræul à Antoing.	NOMBRE d'agens.	APPOINTEMENS PAR AN.	MONTANT de la dépense.	TOTAL par strvice.		
3	1 2 3	Traitement des receveurs délégués	2 l l	a 1,690 530 640	3,380 \ 530 640	4,750		
	-	4 — des employés chargés du retirement des bulletins						
	5 6 6his.	Sambre canalisée. Traitement d'un contrôleur principal (a	1 14 4	à 3,600 de 200 à 1,200 à 600	3,600 5,800 2,400	11,800		
		a) Ce traitement, qui n'était que de 3,000 francs, a été jugé insipendieuses qu'impose à cet employé le nouveau règlement du soi duquel il doit être continuellement en course, tant pour réprime se commettre, que pour contrôler le service des recettes sur tor pas moins de 22 lieues. Une augmentation de 600 francs est propleur de ces fréquens déplacemens, pour lesquels ils ne reçoit auc b) Cet article est ajonté pour quatre messagers que réclame établir pour l'administration du canal. Le transport de la correspondance se fait mainteuant par les gar le double inconvénient de ne pas assurer convenablement le serv Aussi l'administration des ponts et chaussées a-t-elle constam sagers spéciaux, et s'est-elle refusée à laisser plus long-temps fa déversoires, parce qu'il ne produit aucune économie, et qu'il l'État, en élevant considérablement le chiffre de la dépense d'en En effet, pendant les absences des gardes déversoires, nécessit respondance, la manœuvre des portes des écluses et des ponts le étant beaucoup plus intéressés à gagner du temps qu'à conserve grands dommages par le manque de soins et d'intelligence qu'ils n La correspondance, qui ne se transporte maintenant que tous tous les deux jours par les messagers péciaux, qui auront ainsi par jour. Cette mesure sera d'autant plus avantageuse pour le s nera à ces messagers des commissions de garde-canal et le pouvoi constater les contraventions. (Voir, à la suite du Budget des Recettes, l'état statistique du m produit des recettes de la Sambre canalisée.)	rvice der les interes de ser les de ser les est autretien de ser les cirches c	e cette rivière, contraventions of arcours de la riviour indemniser s de route. evice de corres mais de nuire à la naféciamé la créat double service a contraire très a des travaux de rele service act fait par les bateouvrages, occas t à faire cette be aq jours, sera t un peu plus de de perception, urveiller les bateouveiller les bateouvers de la rivier de la	aux termes qui peuvent rière qui n'a r le contrô- pondance à il présente vigation. ion de mesaux gardes conéreux à la Sambre. uel de cor- eliers, qui, ionnent de sogne. cransportée cinq lieues qu'on don- eliers et de			
		A	repor	ter	 Ca	16,550		

	DEMAN DÉS	CRÉDITS	иск 1838.	CRÉDITS alloués		RENCES	CREDITS Définitivement	Observations.
		CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	1837.	en plus Au nunger de 1838.	en moins AU nunger de 1838.	allovées pour 1838.	
	Philosophic component control (1964) these							
					ı			
-								
1								
***************************************							•	
		,		٠				
	,							
						7		
	2)	>>	79	· »	n	>>	,	74

NUMÉROS des			
Articles de la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		Suite de l'administration de l'enregistrement , etc.	
		B S APPOINTEMES MONTANT de la Dépense. S	TOTAL pat Service.
		Report	16,550
		Houillère de Kerkraede.	
	7	Traitement du directeur	
Suite	8	— du contrôleur (a	
de l'art.	9	— du garde-magasin	8,920
	10	- du surveillant	
	11	— du déléguó (b	
		b) Cotte considération est également applicable au traitement du délégué du receveur, pour lequel une majoration de 160 francs est demandée. It u en effet été reconnu depuis long-temps que le traitement de cet employé n'est pas proportionné au travail qui lui est confié, car servant d'intermédiaire entre les acheteurs et le receveur principal, il pèse sur lui une grande responsabilité et il est obligé de se trouver à son poste dès la pointe du jour et d'y rester le plus souvent jusqu'à une heure avancée dans la soirée. L'aucien délégué, qui vient de mourir, logé lui et sa famille dans l'établissement, trouvait dans cet avantage une compensation à la modienté de son traitement, mais la nouvelle affectation qui va être donnée au local qu'il occupait ne permettra pas d'en disposer en faveur de son successeur	. *
		Surveillant aux fabriques,	
	12	Traitement du surveillant à Scraing et Andennes (c . 1 4,200 4,200	4,200
		e) Cet employé continue pour le compte du Gouvernement les opérations de la liquidation de l'établissement de Scraing; il est en outre chargé de la surveillance de deux autres établissemens, dans lesquels le Gouvernement est intéressé pour des sommes considérables : l'un qui est la fabrique de coton connuc sous le nom de Williams Yates et compe, ayant un atelier de filuge à Liége et une imprimerie à Andennes; l'autre est la manufacture de papiers d'Andennes. Le concours du serveillant continuera à être d'autant plus nécessaire en 1838 que la demande en dissolution de ces sociétés va être présentée de commun accord avec M. Cokerill co-associé du Gouvernement dans ces établissemens, et qu'il s'en suivra une liquidation dans laquelle le trésor devra être soigneusement représenté.	
		Bateau à vapeur d'Anvors.	
	13	Traitement d'un capitaine faisant fonctions de recev. 1 1,695 1,695	
	14	— d'un machiniste	
	15	des pilotes, chauffeurs, matelots et ouvriers \cdot	1,031
	15bis	— de deux matelots extraordinaires (d 2 à 600 1,200	
		A reporter	
		d) Cet article a été majoré de 200 francs par le motif que le traitement des deux bateliers, que néces nouveau service d'Anvers à Burgh, n'a été alloué que pour 10 mois de 1837, tandis qu'il est porté ici l'année entière. Toutefois il ne sera disposé de la somme de 1,200 francs qui figure aux charges extr naires, qu'en raison du temps qui s'écoulera jusqu'au rétablissement des communications par la té Flandre.	i pour

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXTREIGE 1838.			CRÉDITS DIFFÉRENCES addonés			CRÉDITS déginitivement	Observations.		
GHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinarces et temporarces.	TOTAL.	Poun L'EIERCICE 1837.	en plus en moins AU BUDGET AU DUDGET de 1838, de 1838.		AU BUDGET AU BUDGET		alloués pour 1838.	Ovservacions.
						-			
 :									
7									
				,					
3).	,,	19	35	3)))				

NUMÍ	ROS				a filozofia de la composição de la compo	
Articles do la loi.	Dévelop- pemens des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSE	es e	T SERVI	CLS.	dictions are made to the copy of the copy
		Suite de l'administration de l'enr	egistre	ement, etc.		
			NOWBRE d'ageus.	A PPOINTEMENS PAR AN.	MON FANT do la dépense.	TOTAL Par Strvige.
		Report fr.				40,731
		Imprimerie Normale.				
State do Part.	16 17	Traitement d'un employé	1	2,100 770	2,100 770	2,870
		Le Gouvernement Belge, par arrêté du 1er octobre 1830, a de sement de la fonderie et imprimerie normales, sauf les droits des cet établissement laisaé à l'abandon. Mais le sieur Weemaels, and prétendant que la société avait continué d'exister, actionna laoût 1833, devant le tribunal de commerce de Bruxelles, pour le Jusqu'ici l'on n'a pu parvenir à terminer cette affaire, à causse et des nombreuses décisions judiciaires et arbitrales motivées de commerce de Bruxelles, par un jugement du 17 décembre 1 pétent pour prononcer sur la dissolution dé la société, et la ce par son arrêt du 1er juin 1837, avec renvoi des parties devant le trouve pendante en ce moment. On a l'espoir fondé qu'il sera rendu bientôt un jugement définit	tiers, cien dir 'admin e voir e des n par ces 1835, s our d'a tribuna	et a commis un ecteur dudit éti istration par e conserver dans ombreux inciders; enfi 'est déclaré d'eppel a réformé I de Louvain, o	surveillant in ablissement exploit du 14 sa direction ens soulevéen le tribuna office income ce jugement	, , , , , ,
		Direction.				
	18	Traitement du concierge du palais de justice à Liége.	1	640	640	640
			7	loras de l'art	. 3	fr.
		TRAITEMENS DES AGENS FORESTIERS.				
	1	Traitement des inspecteurs.	7	de 3,150 à 4,200	26,350	
4	2	— des sous-inspecteurs	l .	de 2,000 à 3,000		255,000
·	3	— des gardes-généraux	20 533	à 1,590 "	31,800 176,350	200,000
		Sur cette somme de 255,000 francs sont remboursés au domair affranchis de la surveillance	doman	Total	fr.	8,530 167,000 175,530 3 79,470
		Foir les pièces annexées sous les nos 2 et 3.	3	omme égale.	1fr.	255,000
			ŗ	Готль de l'art	. 4	fr.

	CRÉDITS dryandrs pour l'evergice 1838.			CRÉDITS DIFFÉRENCES			CRÉDITS déginatiy embat	Observations.	
Š	CHARGES ordinaires et per- manentes,	CHARGES extraordinates et tunporatios.	TOTAL.	FOUR L'EXERCICE	en plus Au nudger de 1838.	en moins Au Bunger de 1838,	atlouks pour 1838.	Observations.	
	,			,					
	43,031	1,200	44 ,2 31	40,551 (a	3,680	n		4) Cette somme a été allouée, savoir: Par la loi du Budget du 12 mars 1837. 39.551 Par la loi du 27 mai 1837 1,000 Torat fr, 40,551	
ŀ	43,031	1,200	44,231	40,551	3,680	n			
	255,000	23	255,000	255,470	n	470			
			,	,					
	255,000	33	255,000	255,470	B	470		75	

NUMÉROS des									
Articles de la loi.	des								
		Suite de l'administration de l'enre	gistrement ,	etc.					
		REMISES DES RECEVEURS, D'APRÈS LE TA	RIF DU 1	7 JANVIE	R 1881.				
		désignation des recettes.	MONTANT des recettes.	TAUX moyeu de la REMISE.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL.			
	1 2	Recettes portées { Ordinaires	25,400,000 600,000	3 p. %% 1 p. %%	762,000 6,000	=			
5	3 4 5	Idem non portées Receltes en los-renten ou rentes remboursables	26,000,000 2,000,000 960,000 500,000	4/10 p. °/0 3 p. °/0 1 p. °/0	8,000 28,800 5,000	809,800 J			
		. '	To	rat de l'ar	ւ. 5				
6	Unique	Remises accordées aux greffiers par la loi du 21 ventôs perçoivent au profit du trésor	e an VII, si	ur les dro	its de gret	fe qu'ils			
		ı	Тотаг	de l 'art. 6		fr.			
7	Unique	Frais de bureau des directeurs	• • •	• •					
			TOTAL	de l'art. 7	'	· . fr.			
		MATÉRIEL.							
	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre			`. fr.	500 .			
8	2 3	Confection de timbres, impressions et registres (a Frais d'emballage, ports de lettres et paquets (b				,000 » ,500`»			
		a) L'accroissement progressif des recettes nécessitant un plus gest demandé pour cet objet une majoration de 8,000 fr., destiné canalisée, qui ne figurait pas dans les Budgets précédens. b) Les frais d'emballage, etc., sont aussi devenus insuffisans, mêmes motifs.	eaussiau ma	tériel de la	régie de l	a Sambre			
			TOTAL	de l'art. 8		fr.			
9	Unique	Frais de poursuite et d'instances	• • •		• •	0			
			, Тотаь	de l'art. 9		fr.			

	GREDITS POUR L'EXERCE	ang shii kugika tabig digip gaya di Debandan adadid da sa Pan Africa Period	CRÉDITS	CRÉDITS DIFFÉRENCES alloués			04 .:	
CH \RGES ordinaires etper- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1837.	en plus en moins AU BUDGLE AU BUDGET de 1838. de 1838.		dérintrivement alloués pour 1838.	Observations	
809,800	'n	809,800	776,610	33,190	n			
809,800	33	809,800	776,610	33,190	1)			
42,000	,,	42,000	42, 000	13	11			
42,000	n	42, 000	42,000))	31			
18,000	1>	18,000	18,000	»	3)			
18,000	>}	18,000	18,000	»	33			
26,000		26,000	19,500	6,500	2)			
26,000	,,,	26,000	19,500	6,50 0	33			
55,000	Ь	55,000	55,0 00))	3)			
55,000	19	gg,000	55,000	n	33			

	ÉROS	
Articles de la toi.	Dévolop- perioris des articles	désignation des dépenses et services.
		Suite de l'administrution de l'enregistrement, etc.
		Dépenses du domaine.
	1	Entretien et confection de digues, polders, fossés, chemins, bacs et baleaux. fr. 35,000 »
	2	Charges et contibutions sur le domaine (a
	3	Frais d'arpentage et de rearpentage de coupes de bois
	4	Frais de culture et travaux d'améliorations (b
	5	Remboursement de prix d'engagères et réméré des biens,
	6	- de prix de ventes et de transferts dont on n'a pu faire suivre l'objet
	7	Frais de ventes et autres actes
		a) Les charges et contributions sur les domaines s'étant élevées en
		1832 à fr. 10,447 91)
		1833 à
		1835 à
		On demando pour 1838 une somme égale à la moyenne ou 6,500, asin de n'être pas exposé à
7.4)		devoir plus tard réclamer des crédits supplémentaires. 3) Cette somme est destinée particulièrement à la continuation des travaux de repensplement et
10		d'améliorations des forêts domaniales d'Hertogenwald et d'Houthulst, savoir :
		Pour Hertogenwald environ
		Тоты fr. 30,000 »
		Le crédit de 35,400 francs demandé aux Budgets précédens, a été réduit au chiffre de 30,000 francs, qui semble suffisant.
		Bateaux à vapeur d'Anvers.
	8	Entretien des objets d'armement, de la machine et de la coque du navire
	9	Entretien et réparation des embarcadères
	10	A chat denviron 700,000 km, de noume à raison de 36 francs (c 25,000 »
	11	— 300,000 kil. de houille pour le service extraordinaire de Burgh (c
	12	Achat d'un second bateau à vapour pour Anvers (d
		c) Les nº 10 et 11, destinés à l'achat de houille sont majorés de fr. 4,195, à cause de l'augmentation du prix de ce combustible et du surcroît de consommation occasionné par le nouveau service d'Anvers à Burgt, éva- lué à 850 kil. par jour.
		La dépense résultant de ce service ne figurait au Budget de 1837 que pour 306 jours, au Budget de 1838, elle est portée pour l'année entière.
		On doit faire observer toutefois que la somme de fr. 11,000, figurant du chef dudit service parmi les charges extraordinaires, ne sera employée qu'en raison du temps qui s'écoulers jusqu'au rétablissement du passage par
		la tête de Flandre. d) No 12. Un second bâteau à vapeur, destiné à suppléer, le cas échéant, nux interruptions qu'un accident ou
		Total de l'art. 10 fr.

	CREDITS	CREDITS DEMANDES FOUR 12 INTRICEF 1838.			RENCES	CRÉDITS définitivement	,	
CHARGES ordinaires et pei-exti	CHARCLS raordinaries et	TOTAL.	alloués Poun L'ext reice 1637	en plus Au Bungka de 1835.	en moins AU BUDGET de 1838	allovés pour 1638.	Observations	
111,785	111,000	222,785	120,490 (a		11		a) Cette somme a éte allouée, savoir Par la loi du 27 mai 1837 . 11,000 Total fr 120,490	
111,785	111,000	222,785	120,490	102,295	n		76	

	1ÉROS	
Articles de la loi,	Dévelop- pemens des articles,	désignation des dépenses et services.
		Suito de l'administration de l'enregistrement, etc.
		de grosses réparations pourraient nécessiter au bâtiment actuel, et à porter secours aux navires en danger, a été jugé indispensable. Déjà le bâtiment actuel a rendu de grands services de ce genre; mais il ne peut le faire qu'aux dépens du passage, et d'oilleurs sa construction appropriée uniquement au service du passage, ne permet pts d'entirer tout l'avantage qu'on pourra obtenir d'un bâtiment plus léger, dont la construction sera réglée de munière à rendre son secours le plus efficace possible pour les bâtimens en danger. L'intérêt d'une communication importante, l'intérêt du commerce et de l'humanité, l'intérêt même de la défense du pays, pour laquelle le nouveau bâteau pourrait être au besoin d'un grand secours, s'unissent pour justifier la déponse proposée.
		Houillère de Kerkraede.
11	,,,	Frais d'exploitation de la houilière
		Dans une note amexée au Budget de 1837, sub litt. L, page 260, on a fait connaître les résultats avantageux des mesures prises pour rendre la houillère domaniale de Kerckraede à l'activité et à la prospérité qui semblaient l'avoir abandonnée. Cette note, fournie dans le courant de 1836, n'a pu faire commître les apérations de cet établissement que pour les sept premiers mois de cette année: la dépense s'élevait alors à 80,700 francs, dont plus de 10,000 de travaux extraordinaires, et la vente avait produit 120,913 francs, ce qui présentait un hénéfice net d'environ 40,000 francs. Les opérations des cinq derniers mois de 1836 n'ent pas été moins favorables; en effet, la dépense totale de l'année a été de fr. 161,027 77 cs, dont fr. 18,971 57 cs de frais extraordinaires, tels qu'approfondissement
		de bures, percement de bactures, placement de pompos, étc., l'extraction a produit une valeur de fr. 246,924, et la vente s'est élevée à 239,351 francs; ainsi donc le bénéfice net sur l'extraction a été, pour l'année 1830, de fr. 85,896 28 c3, et sur la vente de fr. 80,173 45 cs. Ces mêmes opérations s'annoncent devoir être aussi fructueuses pour l'année 1837, on en trouvera ci-dessous les principaux résultats pendant le premier semestre de cette année. Dépenses: Frais généraux d'exploitation
		Frais d'exploitation de la couche Merlin 28,768 68 — — petite Mechlenbach 13,313 42 — — grande Mechlenbach 2,386 98
		Total des dépenses ordinaires . , , , . fr. 74,607-68 Dépenses extraordinaires
		Toral des dépenses
		Extraction. 18,154-172 quintaix métriques de grosse houille valant fr. 38,124-45
		113,695 1 ₇ 2 — — menue houille
		131,850 quintaux de houille grosse et menue valant
		La valeur de la houîlle consommée à l'établissement est comprise dans les dépenses ci-dossus.
		11,124 quintaux métriques de grosse houille venduc et consommée valant fr. 23,380 40 88,418 — de menue houille
		99,542 quintaux de houille grosse et menue valant
		Rostant on magasin an 30 juin.
		13,707 5 quintaux métriques de grosse houille valant
		57,021 0 quintaux métriques de houille grosse et menue valent
		Le bénéfice calculé sur la vente depuis le 1er janvier jusqu'au 30 juin 1837, est donc de fr. 36,182 07 c ³ , calculé sur l'extraction, il serait de fr. 76,223 62 c ³ , c'est-à-dire qu'outre l'excédant de la recette sur la dépense, la valeur du restant en magasin se trouve augmentée de la somme de fr. 40,041 55 c ³ .
		Toral de l'art. 11

CRÉDITS DEMANDES LOUR L'EXERCICE 1838,			CRÉDITS alloués	DIFFÉ	RENCES	CRÉDITS definitivement	Obscrvations
CHARGES ordinaties et per mutentes	CHARGEs extraordinaires of temporaires	LOLYF	1837	cn plus cn moins AU EU/OGFT \ \U BU/DGET de 1838 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \		alioués pour 1838.	Ovscrvations
140,000	***	140,000	140,000	3)	3		
	,						
		140,000					

	Dévelop- pemeus dos orticles.	désignation dès dépenses et services.
		CHAPITRE V. Dépenses imprévues.
1	1 2 3	Administration centrale
		Тотак du chapitre V fr.

DEVANDÉS	CRÉDITS druandes four l'exercice 1838.			DIFFÉRENCES		CRÉDITS di finitivement	01	
CHARGES ordinates et per-	CHARGES oxtunordinaires at temporaires	TOTAL.	Pour L'exercice 1837.	en plus AU DUDGE 1 de 1838	en moins AU BUDGET de 1838	allovés Pour 1838.	Observations	
20,000	n	20,000	20,000	>>	Þ			

20,000	73	20,000	20,000) >	>>			
						1		

NUMEROS DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES. DES ARTICLES DE LA LOI. Récapitulation. CHAPITRE PREMIER. Administration centrale. Traitement du Ministre . . . des fonctionnaires et employés 9 du contrôleur chef de bureau et des cleres de la vérification centrale de la 3 comptabilité des contributions, etc. Frais de tournées. A 5 Service de la monnaie Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de 7 8 Prime destinée à la fabrication de la petite monnaie, à l'exclusion des pièces de 5 francs. . 10 CHAPITRE II. Administration du trésor dans les provinces. 1 Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux . . . 2 Caissier-général de l'État. 3 CHAPITRE III. Administration des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc. Traitement des employés du service sédentaire. 1 2 3 des avocats de l'administration Б Remises et indemnités des comptables . . . 6 Traitemens du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures Frais de bureau et de tournées. 7 8 Indemnités : . . 9 Indemnités aux agens non replacés du cadastre. 10 Opérations cadastrales dans le Luxembourg et le Limbourg. 11 12 Arriéré des dépenses faites pour l'exécution du cadastre . . . A REPORTER. .

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1838.		GRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES		CRÉDITS définativement		
CHARCES	HARCES CHARGES Daties et pet. extraordio au es et TOTAL.		FOUR L'EXPRESSES	en plus All hunger de 1838.	enmoius Au Budget de 1838.	allouées pour 1838.	Observations
21,900	n						
370,000	**						
> 30,200	3)						
8,000	н						
31,000	n	611,400	621,300	n	9,900		
7,200	»	0.11,111	521,		,,,,,,,		
30,000	n						
n	5,000				,		
104,000	»						
8,000	n						
78,600 ° 220,000	°, 900	304,500	344,500	n	40,000		
	4						
825,210	э	1					
4,640,000	11						
45,810	D C						
35,670	15	Y					
1,700,000	31						
60,000 171,200	» »	8,209,690	8,305, 09 0	"	95,400		
333,800	/ "						
146,000	Jŧ						
n	2,000						
33	50,000						
n	200,000						
8,862,690	262,900	9,125,590	9,270,890	1)	145,300		

ni néros DES ARTICLES DE LA LOI.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	Report fr.
	CHAPITRE IV.
	Administration de l'enregistrement, domaines et forêts.
1	Traitement des employés de l'enregistrement
2	du timbre
3	du domaine
4	des agens forestiers
5	Remises des receveurs
6	— des greffiers
7	Frais de bureau des directeurs
8	Matériel
9	Frais de poursuites et d'instance
10	Dépenses du domaine
11	Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede
	CHAPITRE V.
	Dépenses imprévues.
Unique.	Dépenses imprévues
	Totaux fr.

CRÉDITS demandés pour l'extreice 1838.			CRÉDITS allonés	DIFFÉRENCES		CRÉDITS définitivament	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires er temporaires.	TOTAL.	1837.	en plus au nunger de 1838.	en moins AU BUDGET de 1838,	allouks pour 1838.	Observations
8,862,690	262,900	9,123,590	9,270,890))	145,300		
357,490 50,520 43,031 255,000 809,800 42,000 18,000 26,000 55,000 111,785 140,000	1,200 "" "" "" 111,000	2,020,826	1,875,631	145, 195	T. 13	,	
20,000))	20,000	20,000	15	19		
10,791,316	375,100	11,166,416	11,166,521	145,195	145,300		
		En moins.		1	03	ende kansen varige de det der Miller Mart Abberteile Stevens Bellegegang.	

PIÈCES A L'APPUI DU BUDGET

DU

Pepartement des Finances

POUR 1838.

LITT. A.

PERSONNEL DES

PROVINCES.	INSPECTIONS ou sous-inspections.	INSPECTEURS,	TRAITEMENT.	SOUS-INSPECTEURS.	TRAITEMENT.
Anvers	Bruxelles	>>)>	1	3,000
Flandre occidentale	Sous-inspection des deux Flandres	1)	13	1	2,9 00
Hainaut	Hainaut	i	3, 150	3 }	n
Lidge	Liége ,	1	5,000	2	4 ,9 0 0
	Marche	, 1	3,500	1	2,000
Luxembourg	Neufchâteau	1	4,200	1	2, 400
	Diekirch	1	3,150	>>	31
	Luxembourg	i	3,150	1	2,000
Namur	Dinant	1	4,200	2	4,100
	Totaux	7	26,350	9	21,300

EAUX ET FORÊTS.

GAIDES-CÉNÉMAUX.	TRAITEMENT.	GARDES,	TRAITEMENT.	TOTAL.	Observations.
7)	33	4 21	1,410 4,430	8,840	
, ,,	(5)	8	2,410 2,680	7,990	
3	4,770	47	14,170	22,090	
2	3,18 0	57 10	19,040 2,060	34,180	
3	4,770	65	20,590		
3	4,770	80	33,360	125,460	
2	3,180	3 5	13,240		
2	3,180	50	21,9 80		
5	7,950	137	40,190	56,440	
20	31,800	524	175,550	255,000	

Litt. B.

EAUX ET FORÊTS.

Note à l'appui du Budget de 1838.

La somme portée pour le service des eaux et forêts est de. . fr. 255,000 Laquelle peut être répartie approximativement comme suit .

1º A charge des acquéreurs de bois domaniaux non af-	
franchis de la surveillance de l'administration fr. 8,530	ወደዶ በበለ
2º Des communes et établissemens publics	200,000
3º Du domaine	

Ainsi les acquéreurs de bois aliénés supportent pour 3,064 hectares environ 8,530 francs où 2 francs 78 centimes par hectare.

Les communes et les établissemens publics pour 159,729 hectares 167,000 fr. ou 1 franc 4 centimes par hectare pour frais de régie, de garde et de surveillance, ainsi que pour la poursuite de tous les délits.

Il reste à charge du domaine pour 30,943 hectares de bois la sonn	me	
de	fr.	79,470
De laquelle il faut déduire environ 6,000 fr. pour les traitemens of	les	
gardes-pêches des rivières navigables	•	6,000
Il reste donc pour les bois	fr.	73,470

LITT. C.

ÉTAT GÉNÉRAL des Bois de toutes les catégories soumis au régime forestier.

	ÉTENDUE DES BOIS								
PROVINCES.	DOMANIAUX.	ALIÉNÉS et non encore affranchis.	COMNUNAUX et d'étublissemens publics.	TOTAL.					
	Hectares.	Hectaros.	Hectures.	Hectares.					
Anvers	11	22 8	430	658					
Brabant	n	3 0	1,562	1,592					
Flandre occidentale.	990	436	556	1,982					
Flandre orientale .	206	บ	977	1,183					
Hainaut	27	75	13,329	13,431					
liége	9,252	6	12,280	21,538					
Limbourg	40))	1,303	1,343					
Luxembourg	18,018	1,137	85,567	104,722					
Namur	2,410	1,152	43,725	47,287					
Toraux	30,943	3,064	159,729	193,736					

Larr. D.

ÉTAT des procès-verbaux dressés pour contraventions en matière de douane et d'accises, et des affaires terminées pendant les deux premiers trimestres de l'année 1837.

		1 .			T :		
DESIGNATION	DÉSIGNATION	ROCE	MONTANT	MONTANT	OES	MONTANT	MONTANT
des	des	DES P X RÉ	DESAMENDES	des	NOWBRE DES	DES AMENDES	TIUGORG UG
TRIMESTRES	OBJETS.	nombre des procès- verbatx rédicés.	d'après les procès-verbaux.	SAISIES.	NOWBRE DES AFFAIRES TERMINÉES.	perçues.	des confiscations.
A-TA-MA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA-CA	Sucres	35	,,	5,578 16	27	1,743 62	5,363 19
	Sels	73	6,904 67	2,132 89	41	200 »	2,713 85
	Céréales	26	2,339 50	13,059 08	36	359 02	3,469 65
	Bestiaux	79	3,047 62	18,774 »	47	391 80	4,338 "
	Toiles	2	20 »	38 6 0	"	"))
l er	Draps	4	3)	2 ,510 »	4	15 50	27 50
TRIMESTRE.	Soieries	15	1,458 10	14,011 »	1	20 »))
	Cotons	43	3,623 36	28,049 11	22	65 62	7,112 43
	Boissons . ,	34	7,28 7 7 0	2,746 15	26	1 55 »	1,051 19
	Objets divers .	139	190,253 90	51,687 55	66	1,489 64	1,668 15
	Préemptions .	49	56 »	6,416 12	20	56 »	1)
	Totaux	499	217,988 85	145,002 66	290	4,467 20	25,743 96
a to Advantage Livers	Sucres	64	32,648 »	13,188 24	31	1,223 »	5,668 18
	Sels	69	10,763 99	4,327 76	6	172 »	164 22
	Céréales	78	3,782 28	17,549 24	42	1,052 60	1,361 36
	Bestianx	92	3,396 20	31,600 29	75	531 6 5	14,977 85
	Toiles	7	2)	1,110 60	5	37 n	56 08
2me	Draps	6	3)	3,132 »	3	72 "	154 82
TRIMESTRE.	Soieries	5	30 »	2,234 »	4	20 11	162 »
	Cotons	70	1,677 40	24,600 37	26	224 ,,	6,567 51
Í	Boissons	54	2,135 40	24,956 50	38	47 »	2,259 60
	Objets divers .	215	32,350 34	81,096 72	112	2,331 14	902 13
	Préemptions .	59	»	1,400 »	21	5 56	n
	Totaux	719	86,783 61	205,195 72	363	5,715 95	32,273 75
Totaux du 1er	trimestre	490	217,988 85	145,002 66	290	4,467 20	25,743 96
Id du 2mº id,		719	86,783 61	205,195 72	363	5,715 95	32,273 75
Totavy di	ı Semestre	1,218	304,772 46	350,198 38	653	10,183 15	58,017 71

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES

Pour l'exercice 1838.

	Pages
Discours de M. le Ministre des Finances, prononcé lors de la présentation du Budget général aux Chambres.	
Projet de loi fixant les Budgets de la Dette publique, des Dotations, etc., pour 1838.	1
Budget général des dépenses et services du Royanme pour l'exercice 1838	m
TITRE Icr Dette publique	ib.
» II. — Dotations	v
» III. — Ministère de la Justice.	VI
» IV. – des Affaires Etrangères	VIII
v. — de l'Intérieur	IX
» VI des Travaux publics	XII
» VII Marine	XIV
» VIII. — Ministère de la Guerre	XV
T 77 1 7 1 7 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	XVII
» X. — Non-valeurs et remboursemens	XIX
Récapitulation. — Dépenses pour ordre	XX
Note sur le Budget des non-valeurs	XXI
Projet de loi prescrivant la perception des impôts directs et indirects pour 1858	XXIII
Budyet général des Voies et Moyens de l'exercice 1858	XXV
Pieces à l'appui du Budget des Recettes pour 1838	XXVII
No 1. — Tableau servant de base au Budget des Voies et Moyens de l'administration	
des contributions directes, cadastre, douanes et accises pour 1858.	XXVIII-IX
No 2. — État de répartition de la contribution foncière entre les provinces	XXX
No 5. — Montant des rôles de la contribution personnelle de 1837, divisés d'après	
les six bases de cette contribution	XXXI-III
No 4. — Montant des rôles du droit de patentes pour 1857	XXXIV
No 5 État présentant, par province et par nature de produit, le montant des	
recouvremens effectués pendant les quatre derniers mois de 1856 et les	
huit premiers mois de 1857	XXXV-VII
No 6 Tableau servant de base au Budget des Voies et Moyens de l'administra-	
tion de l'enregistrement et des domaines, pour 1858	XXXIX-XLI
Nº 7. — État détaillé, par province, des recettes de l'enregistrement, des domaines	
et forêts, pendant les quatre derniers mois de 1856 et les huit pre-	
miers mois de 1837	XLIII-V
No 8. — État des divers produits relatifs aux eaux et forêts pour l'ordinaire 1836.	XLVII-IX
No 9. — Relevé général des diverses marchandises transportées sur le canal de	ADVII-IA
Pommerœul à Antoing, du nombre de bateaux, à charge et à vide, qui	
•	F T T1 T
ont parcouru tout ou partie dudit canal, et des recettes de la navigation.	LI-III
Nº 10. — Relevé général des diverses marchandises transportées sur la Sambre cana-	
lisée; quantité de tonneaux venus du canal de Bruxelles sur cette rivière,	
du nombre de tonneaux à destination de la France. haute et basse	*
Sambre, canal de Bruxelles et la Meuse. — Année 1836	LV-VIII
Nº 11. — Relevé général des marchandiscs transportées sur la Sambre canalisée; du	
nombre de bateaux, à charge et à vide, qui ont parcouru tout ou partie	
du canal, et des recettes de la navigation. — Premier semestre 1857.	LIX-LXI
ρ	.0

DETTE PUBLIQUE ET DOTATIONS.	4 1144
TITRE 1. — Développemens du Budget des dépenses de la Dette Publique, pour l'exercise 1858. État Nº 1. — Situation de l'emprunt de 100,800,000 francs, au 13 juillet 1857	}-{ 7
 5. — Caisse de retraite. — Recettes et dépenses présumées pour 1838 4. — État de situation des inscriptions au registre général des cautionnemens versés en numéraire, en vertu de l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du 25 novembre 1830, pour servir à établir la somme nécessaire au paiement des intérêts pendant l'année 1858	1.0
5. — État général présentant les remboursemens, paiemens d'intérêts et la situa- tion, à l'expiration de chaque année, de la caisse de consignations (loi du 28 nivôse an MII), période antérieure au 1 ^{et} octobre 1850 — 6. — Situation, au 1 ^{et} juillet 1857, des consignations courantes, faites au Gou-	10
vernement belge	12
COUR DES COMPTES.	
Observations sur le Budget de ce corps	15
TITRE II. — Développemens du Budyet des dépenses de la Cour des Comptes pour 1838. Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses	17
diverses	18-19
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
TITRE III. – Développemens du Budget des dépenses de ce Département pour 1837.	21
CHAPITRE Ic. — Administration centrale	22-23
menucs dépenses	íb.
Anyers	24-25
2 ^{mo} , 3 ^{mo} et 4 ^{mo} classes. — Greffiers de commerce	26-27 28-29
CHAPITRE III. — Justice militaire. — Haute-Cour militaire. — Personnel	20-29 ib.
Auditeurs militaires et prévôts	ib.
CHAPITRE IV Frais d'instruction et d'exécution, etc	ib.
» V Constructions, réparations et loyer des locaux, etc	30-31
» VI Impression du Bulletin Officiel, etc	ib.
VII Pensions, etc.	ib.
» VIII. — Frais d'entretien et de nourriture des détenus, etc	ib.
" IX. — 1d. id. et de transport des mendiaus dont le domicile de se-	52-53
W. D. Company	ib.
» XI. — Pour solde de dépenses arriérées concernant l'exercice 1835	ib.
Récapitulation.	34-37
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	
TITRE IV. — Développemens du Budget des Affaires Étrangères pour l'exercice 1858.	, 39
CHARITAR Ior. — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	40-41
II Traitemens des agens politiques	ib.
» III. – Id. id. en inactivité	42-45
» IV Id. pour agens commerciaux	ib.
» V Frais de voyage des agens du service extérieur, etc	ib.
» VI. — Id. à rembourser	ib.
» VII Missions extraordinaires et dépenses imprévues.	ib.
Recapitulation	44-45

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

17
48-49
ib
50-51
52-53
54-33
56-57
58-59
60-61
62 - 65
64-65
ib.
66-67
ib.
68-69
70-71
ib.
ib.
ib.
ib. 72-75
75-76
77-80
81-85
01-00
85-101
05 101
103-107
109-117
119-122
119-122
119-122
119-122
119-122 123
123
123 124-125
125 124-125 <i>i</i> b. 126-127 <i>i</i> b.
123 124-125 <i>i</i> b. 126-127
125 124-125 <i>i</i> b. 126-127 <i>i</i> b.
123 124-125 <i>ib.</i> 126-127 <i>ib.</i> 128,129 150-151 <i>ib.</i>
123 124-125 ib. 126-127 ib. 128,129 150-131 ib.
123 124-125 ib. 126-127 ib. 128,129 150-131 ib. 132-135 ib.
125 124-125 13. 126-127 13. 128,129 150-151 13. 152-155 13.
123 124-125 ib. 126-127 ib. 128,129 150-131 ib. 132-135 ib. 134-135 ib.
125 124-125 13. 126-127 13. 128,129 150-151 13. 152-155 13.
123 124-125 ib. 126-127 ib. 128,129 150-131 ib. 132-135 ib. 134-135 ib.
123 124-125 ib. 126-127 ib. 128,129 150-131 ib. 134-135 ib. 136-137
125 124-125 13. 126-127 13. 128,129 150-151 13. 152-135 13. 154-135 13. 156-137
123 124-125 16. 126-127 16. 128,129 150-131 16. 152-133 16. 154-135 16. 156-137
123 124-125 ib. 126-127 ib. 128,129 150-131 ib. 152-133 ib. 134-135 ib. 136-137
123 124-125 16. 126-127 16. 128,129 150-131 16. 152-133 16. 154-135 16. 156-137

Curren	D3 American March 1.1 March		Pages
Chapteri	III Anr. unio Magasin de la Marine.		_
n	IV. — Id. — Secours aux marins blessé		ıb.
Ď	V Id Constructions		ib.
Récapitula	lation		ib.
	MINISTÈRE DE LA GUI	ERRE.	
TITRE VI	III. – Budget des dépenses du Ministère de la C	Guerre pour 1858	147
CHAPITRE	Ier - Administration centrale		148-149
n	II Soldes et masses de l'armée, frais diver	s des corps	ib.
ท	III. — Service de santé		150-151
B	IV. — École militaire		
1)	V Matériel de l'artillerie et du génie.		ib.
n	VI. — Traitemens divers		ib.
"	VII. — Dépenses imprévues		ib.
	emens du Budget des dépenses du Ministère de la Guer		
	I ^{cr} . — Administration centrale		
CHAPITRE	II. — Section 1 ^{ro} . — Ant. 1 ^{ci} . — État-major-		
3)			
3)		le représentation	
33		des places	
31			
3)		particulier de l'artillerie 🕠 .	
n		- du génie	
>>		nfanterie	
) >		ca valerie	
74	- 3. — Solde de l'a	rtillerie	174-175
n	4. — Solde des tr	roupes du génie	176-177
3 1		gendarmerie	
'n		mbulances	
s).		in	
n		urrages	
3)		oillement et d'entretien	
n		tretien du harnachement	
<i>"</i>		it et ferrure des chevaux	188_189
31		nouvellement du har nachement	*00-100
,,		uMéterie	100 101
		t des chevaux	
מו			
3)	- 7 <i>Id</i> .	des hommes	
10		te des officiers	
3)		généraux et autres	
מנ		gagement et de rengagement .	
<i>>></i>	· ·	éclairage des corps-de-garde.	
В		ice	204-205
33		s cantonnemens, indemnités de	
		et de nourriture	
n	,	ouchers des gendarmes !	208-209
11	15. — Remonte.		210-211
>>	- 16 Frais de bu	reau et d'administration des	
	* corps .		212-213
CHAPITRE	III Service de santé		
3)	IV ART. UNIQ École militaire		218-219
N)	V Λητ. 1 or Matériel de l'artillerie.		220-223
	Arr. 2. — Id. du génie		224-227
>)	VI. — Traitemens divers		228-229
	'appui. — Tableau A. — Tableau de formation de		
10 9 [6		nu calcul des traitemens et de	
		. ,	39_955
			······································
			37. OZK
			いっここり
	Id. C Formation de deux régi	imens de chasseurs a pied de	*** OFF

	Tableau	<i>D</i>	- Formatio	n du bataill	lon de l'	Escaut	. 238-239
	₹d.	E	Id.	de neuf r	égimens	s de réserve	. 240-241
	Id.	F_{γ}	Id.	de trois c	compagn	nies sédentaires	. 242-245
	fd.	G. —	ld.	de deux	id.	de discipline.	244-245
	Id.	<i>II.</i> —		d'un dépé	ôt de đớ	serteurs étrangers	. 246-247
	Id.	I	Id.	de deux r	régimen	s de chasseurs à cheval.	. 248-249
	Id.	K	Id.	de deux	id.	de lanciers	. 250-251
	fd.	L	Id.	de deux	id.	de cuirassiers	252-253
	Id.	M	Id.	d'un	id.	de guides	254-255
	Id.	IV	Id.	de trois	id.	d'artillerie	236-257
	Id.	0	Id.	d'un escac	dron du	train	258-259
	Id.	P	Id.	d'une con tillerie		d'ouvriers militaires d'ar	
	Id.	Q	Id.			de pontonniers	
	Id.	R	Id.			d'artificiers sédentaires	
		M	INISTÈRE	DES FIN.	ANCES		
TITRE IX			-	_		nistère des Finances, pour	
Consequent	l'exercice						
CHAPITRE IST,						rétariat-général. — Tréson	
	•					, douancs, accises, poids	
	•					mission des monnaies. —	
				_		contributions directes, ca-	
						nécs. — Matériel	
-	•	-	_	•		- Service de la monnaie.	
	— Magas	sin gén	éral des p	apiers pou	r l'adm	inistration centrale et les	;
П. — .						- Personnel Caissier-	
	général d	e l'État					276 - 277
III I	Administrati	ion des	contribut	ions directe	es , etc.	- Personnel Service	
	sédentaire						278-279
	Service actil	f					280-281
(Garantie. –	- Avoc	ats de l'ac	lministratio	on l	Remises et indemnités des	
	comptable	es 3	Poids et m	esures. —	Frais do	bureau et de tournées .	282 - 285
1	ndemnités						284-285
Ω	Matériel	Cadas	stre				286-287
IV A	\ dministrati	on de l	l'enregistr	ement , des	domair	nes et des forêts Per-	
						Id. de direction Sur-	
						Employés du timbre	288-289
F						al à Antoing Sambre	
							290-291
ŀ						fabriques Batean à	
							292-295
ĭ						restiers	294-295
'n	ableau des	remise	s des recev	eurs (tarif e	o do 17 ia	anvier 1851). – Matériel.	-0.2.200
							996_997
r						vers	
n.	sepenses un	T collec	node	out it valvou			
							500-501
	zepenses im	Prevue	o				502-505
							504-507
Preces à l'appui du L	suaget du D	eparter	nent aes P	mances por	cr 1000		309
LIPTERA, A. — P	ersonnel de	s caux	et forets			and County	310-511
						et forêts	312
						umis au régime forestier.	313
$D_{\cdot} = E$						ons en matière de douanes	
						t les deux premiers tri-	
	mestres de	l'anné	e 1837.				314